

RAPPORT SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DU PROGRAMME COMMUN DE L'ONUSIDA

Autres documents relatifs à ce point de l'ordre du jour : UNAIDS/PCB (41)17.21

Action requises lors de cette réunion – Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

Voir les décisions dans les paragraphes ci-dessous :

68. *Prendre note* du rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action du Programme commun de l'ONUSIDA et du Plan stratégique de mobilisation des ressources 2018-2021 de l'ONUSIDA, et *attendre* une nouvelle mise à jour lors de la 42ème réunion du Conseil de Coordination du Programme, conformément à la décision 5.3 de la 40ème réunion du Conseil de Coordination du Programme.

69. *Encourager* les États Membres et autres parties prenantes à verser leurs contributions afin de financer totalement le budget de base de l'UBRAF, conformément aux décisions 6.5 et 6.6 de la 40ème réunion du Conseil de Coordination du Programme, ainsi que leurs contributions supplémentaires conformément au Plan stratégique de mobilisation des ressources du Programme commun de l'ONUSIDA.

I. APERÇU

1. Le Plan d'action se fonde sur les recommandations du Panel stratégique mondial concernant le modèle du Programme commun de l'ONUSIDA et vise à renforcer la cohérence et l'efficacité du Programme commun dans la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA. Le présent rapport a été élaboré en réponse au point de décision 5.3 de la 40ème réunion du Conseil de Coordination du Programme demandant au Directeur exécutif et au Comité des organismes coparrainants (COC) « *de soumettre au CCP pour examen et orientation, lors des 41e et 42e réunions du Conseil, un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action* ». Il s'agit donc du premier des deux rapports.

II. CONTEXTE

2. Nous vivons à une époque exceptionnellement prospère. Au plan mondial, la pauvreté extrême se réduit rapidement et les personnes vivent plus longtemps. Parallèlement, les inégalités et l'insécurité atteignent des niveaux de crise. Les conflits, la famine et les catastrophes liées aux conditions météorologiques ont contraint des millions de personnes à partir de chez elles. Le monde moderne n'a jamais été aussi imprévisible, avec des pôles de pouvoir fluctuants au niveau mondial et des tensions croissantes entre ouverture et isolationnisme. À l'heure complexe et difficile où nous vivons, les Nations Unies deviennent plus essentielles que jamais.
3. Une réforme approfondie du système de développement des Nations Unies est nécessaire pour répondre aux défis actuels et atteindre l'ambitieuse vision de l'Agenda 2030. Le Secrétaire général des Nations Unies s'est engagé à garantir un système qui privilégie le leadership, la responsabilité, la collaboration, l'efficacité, l'utilisation optimale des ressources et les résultats.
4. En 2016, pour la première fois de l'histoire, plus de la moitié des personnes vivant avec le VIH ont eu accès à un traitement vital. Les décès liés au sida ont été pratiquement divisés par deux depuis 2005 grâce aux progrès significatifs en direction des objectifs 90-90-90. Cependant, notre tâche n'est pas terminée. Plus de 17,1 millions de personnes vivant avec le VIH sont sans traitement, on compte 1 million de décès annuels liés au sida, 1,8 million de personnes sont nouvellement infectées par le virus chaque année (malgré une légère diminution depuis 2010) et la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion continuent de faire avancer l'épidémie de VIH. En 2015, 44 % de l'ensemble des nouvelles infections ont été enregistrées parmi les populations clés et leurs partenaires sexuels. Le Programme commun doit évoluer pour mieux servir et transformer les vies des personnes dans le besoin, autonomiser les partenaires essentiels - y compris la société civile et les communautés les plus touchées - et continuer de conduire les efforts mondiaux qui permettront d'atteindre la cible de l'Objectif de développement durable de mettre fin à l'épidémie de sida.
5. La Déclaration politique sur la fin du sida adoptée en juin 2016 a réaffirmé les orientations stratégiques nécessaires pour accélérer la réponse au sida ainsi que les progrès en direction de la réalisation de la cible de l'ODD de mettre fin au sida à l'horizon 2030. Cette Déclaration a souligné la nécessité, pour tous les partenaires, y compris le système des Nations Unies, d'adopter des approches collaboratives, intégrées et interconnectées.
6. Un affinement et un renforcement du modèle du Programme commun s'intègrent dans ce cadre de transformation en profondeur au plus haut niveau. Cela permettra à

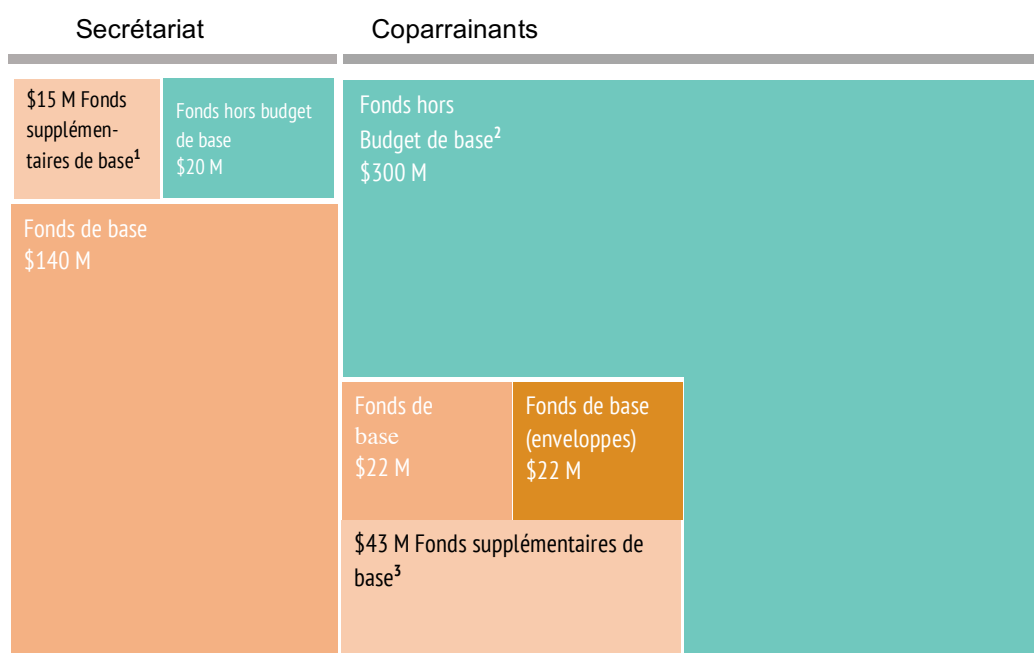
l'ONUSIDA de réaliser l'Initiative d'accélération de la réponse au sida (Fast-Track) dans le cadre de la vision de l'Agenda 2030.

7. Dans un contexte marqué par des demandes croissantes pour des approches multisectorielles et multipartites de la santé et du développement, telles que matérialisées par le Programme commun, l'impératif de changement fournit un espace pour renforcer son rôle d'incubateur d'innovations au sein du système des Nations Unies et contribuer au programme de réforme du Secrétaire général. Dans ce contexte, le Programme commun s'est saisi de l'opportunité de façonner son avenir.
8. Pour éclairer ces activités, le Programme commun a réuni le Panel stratégique mondial pour qu'il émette des recommandations en vue d'affiner et de renforcer son modèle. Cela a été fait sur fond d'évolution des exigences de l'épidémie de sida, de stabilisation financière du Programme commun et d'appels en faveur de plus de transparence et d'efficacité en mettant l'accent sur les résultats.
9. Après avoir engagé un processus d'examen consultatif rigoureux, le Panel a émis des recommandations spécifiques régies par trois objectifs prédominants : déployer les ressources humaines et financières là où l'on a le plus besoin, redynamiser les activités communes à l'échelon des pays et les actions en collaboration, et renforcer la responsabilité et améliorer les résultats au profit des personnes.
10. En juin 2017, le rapport du Panel et le Plan d'action ont été présentés au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Les membres du Conseil ont salué la rapidité et la rigueur du processus d'examen ainsi que l'élaboration consécutive du Plan. Ils ont apprécié l'alignement du Plan sur l'Examen quadriennal complet et l'Agenda 2030, de même que l'accent mis sur le renforcement des activités à l'échelon des pays. Le Conseil a salué le rapport du Panel, soutenu le Plan d'action et demandé sa mise en œuvre.
11. La présente mise à jour décrit les mesures concrètes qui ont été prises ainsi que les processus adoptés pour mettre en œuvre le Plan d'action et atteindre ses réalisations et résultats.

III. TRAVAIL COMMUN

12. Dix objectifs du Plan d'action répondent à la demande du Panel stratégique mondial de redynamiser l'action collaborative à l'échelon des pays au sein et au-delà du système des Nations Unies afin d'accélérer la riposte au VIH.
13. La 40^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme (décisions 6.8) a approuvé le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2018-2019 de l'ONUSIDA et révisé le modèle de mobilisation et d'allocation des ressources (voir la Figure 1).

Figure 1. Modèle révisé de mobilisation et d'allocation des ressources du Programme commun (pan an)



1 Fonds supplémentaires pour renforcer le plaidoyer politique, l'information stratégique et l'appui à la société civile.

2 Fonds hors budget de base pour la plupart affectés à de fins très spécifiques et ne pouvant facilement remplacer des fonds de base plus flexibles.

3 Fonds supplémentaires mobilisés dans le cadre d'efforts conjoints de mobilisation de ressources.

14. À la suite de la réunion du Conseil de Coordination du Programme de juin 2017, l'ONUSIDA a élaboré une approche intégrée pour renforcer le travail commun à l'échelon des pays. Cette approche s'est appuyée sur le nouveau modèle d'allocation des ressources adopté dans son budget 2018-2019 et sur la marche à suivre approuvée dans le Plan d'action. Le déploiement du modèle des enveloppes pays a été conçu comme composante à part entière d'une approche plus large qui renforce l'accent mis sur les pays, en redynamisant le travail commun à l'échelon national et en déployant des ressources financières et humaines là où elles sont les plus nécessaires.
15. Le Programme commun promeut la réforme des Nations Unies grâce aux enveloppes pays en optimisant la présence de l'ONU dans les pays et en finançant un soutien flexible, adapté au contexte et axé sur les résultats. Le principe d'accélération reste au centre de l'approche nationale et le soutien des Nations Unies est explicitement axé sur les objectifs prioritaires de l'Initiative d'accélération et le renforcement de la responsabilité et des résultats au profit des personnes.
16. Pour parvenir à une approche plus réactive et flexible afin d'optimiser les avantages comparatifs et les capacités des Coparrainants et du Secrétariat, le Programme commun est en train d'examiner et d'affiner son Mécanisme de répartition des tâches. ONU Femmes, Président du Comité des organismes coparrainants, a organisé des discussions techniques bilatérales avec tous les Coparrainants et le Secrétariat afin de réfléchir à une approche pour affiner le Mécanisme de répartition des tâches et aux questions importantes pour chaque Coparrainant. Les résultats ont été résumés dans un document de travail qui a ensuite été discuté par les Coordonnateurs mondiaux. De l'avis de tous, l'affinement du Mécanisme de répartition des tâches doit s'appuyer sur le

mécanisme existant et tenir compte des évolutions significatives du contexte. Un groupe de travail composé de l’OMS, de l’UNFPA, de l’UNESCO et de l’ONU DC a été constitué pour affiner les principes de mise en œuvre pour l’exercice des différents rôles au sein du Mécanisme de répartition des tâches.

17. Les Evaluations des capacités des pays sont des aperçus rapides et inclusifs des capacités humaines, techniques et financières en rapport avec le VIH du Programme commun à l’échelon des pays. Les évaluations sont importantes compte tenu des réductions significatives des ressources des Coparrainants allouées au VIH, y compris au niveau du personnel de pays financé par le budget de base de l’UBRAF. L’exercice recense les ressources programmatiques et financières par agence et par domaine de résultat stratégique de la Stratégie et du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) de l’ONUSIDA. Une diffusion d’informations et des sessions de formation en ligne ont été organisées pour aider les pays à mener à bien l’exercice. 97 Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida basées dans les pays où le Programme commun intervient auront achevé l’exercice d’ici la fin de l’année. Les Evaluations des capacités aident à identifier les principales insuffisances capacitaires des Nations Unies à l’échelon des pays, orientent l’optimisation de la présence de l’ONU dans les pays et éclairent aussi, dans les pays admissibles, l’utilisation des enveloppes de pays. Les Evaluations des capacités des pays sont aussi intégrées dans les Plans communs des Nations Unies sur le sida.
18. Un exercice de préparation (ou d’actualisation) des Plans communs des Nations Unies sur le sida pour 2018-2019 a été déployé dans chaque pays. L’une des principales exigences pour ces plans était de les aligner sur un ensemble prioritaire d’objectifs nationaux, conformes aux objectifs présentés dans le budget de l’UBRAF 2018-2019. Les Plans communs des Nations Unies illustrent l’ensemble de l’appui de l’ONU à la réalisation des cibles nationales à l’échelon des pays¹. Les Plans communs seront téléchargés sur une plateforme commune à des fins de transparence et de disponibilité pour l’ensemble de l’ONUSIDA. Le système de suivi du Programme commun est actuellement révisé, ce qui permettra un suivi annuel par rapport aux cibles de l’UBRAF et aux actions planifiées de l’ONUSIDA.

Enveloppes de pays

19. En 2018-2019, tous les Coparrainants recevront une allocation de base minimale d’US\$ 2 millions par an, ce qui leur offrira une certaine prévisibilité au niveau du financement des fonctions mondiales et régionales du Programme commun. Des financements de base supplémentaires de l’UBRAF prendront la forme d’enveloppes de pays. Sur une allocation globale d’US\$ 22 millions consacrée aux enveloppes de pays, US\$ 15 millions ont été attribués aux pays de l’Initiative d’accélération, tandis qu’US\$ 7 millions l’ont été à d’autres pays prioritaires. Comme indiqué dans la Figure 1, les enveloppes pays ne sont qu’une partie des ressources globales de l’UBRAF. Les pays qui ne reçoivent pas d’enveloppe bénéficient néanmoins des ressources de l’UBRAF du Secrétariat et de contributions hors budget de base des Coparrainants.
20. Les allocations des enveloppes pays ont été établies via un processus auquel le Secrétariat et les Coparrainants de l’ONUSIDA ont participé :
 - Définition et utilisation d’une formule pour calculer les montants des enveloppes par pays (niveau mondial)
 - Examen et confirmation des montants des enveloppes pays (niveau régional)

¹ Les ressources du Fonds mondial gérées par des agences des Nations Unies ne sont pas incluses.

- Identification de lacunes et de priorités, et allocation de montants par Coparrainant (niveau national)
- Examen et validation des propositions d'enveloppe sur la base de critères convenus (niveau régional avec, le cas échéant, un soutien au niveau mondial).

La formule a été basée sur :

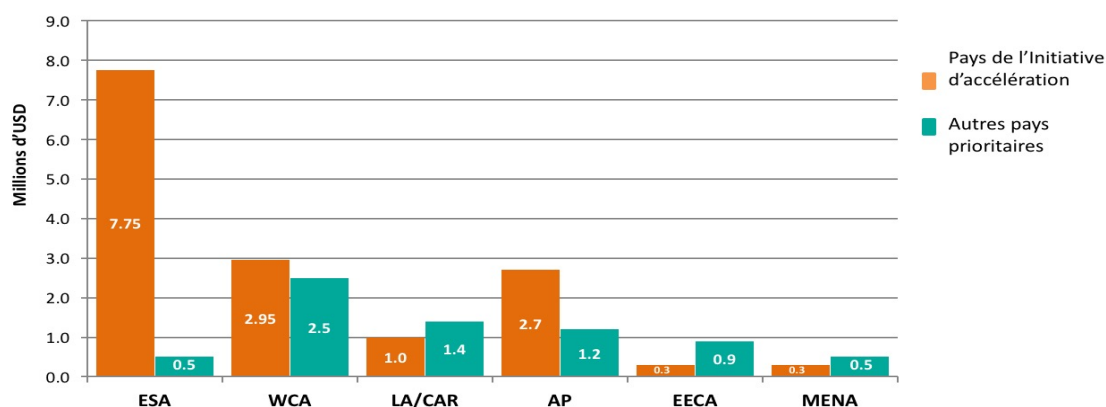
- la proportion de nouvelles infections à VIH et l'insuffisance des traitements pour les *pays de l'Initiative d'accélération*, et
- un seuil de 1 500 nouvelles infections à VIH, la proportion de nouvelles infections et la taille estimée des populations clés (professionnel(le)s du sexe, homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, transgenres, consommateurs de drogues injectables) pour les *autres pays prioritaires*.

21. Pour tous les pays, les valeurs ont été ajustées en fonction des capacités économiques du pays (classification de la Banque mondiale basée sur le revenu national brut par habitant) avec une variable d'ajustement de $\pm 20\%$. Pour que les investissements soient significatifs, des montants annuels minimaux d'US\$ 300 000 (pour les pays de l'Initiative d'accélération) et d'US\$ 150 000 (pour les autres pays prioritaires) ont été retenus. Pour garantir des fonds essentiels pour tous les pays, aucun pays ne recevra plus d'US\$ 1,1 million.

22. Les montants calculés à partir de la formule ont été définis en août 2017 au niveau mondial et communiqués aux équipes régionales à des fins d'ajustement consensuel. Des ajustements (de jusqu'à $\pm 20\%$) ont été fondés sur des données concrètes et ont tenu compte d'une liste approuvée de paramètres : la tendance des nouvelles infections à VIH (ventilée par sexe et âge), la prévalence du VIH parmi les populations clés, les insuffisances au niveau de la couverture des services, les obstacles au respect des droits humains, la stigmatisation, les inégalités entre les sexes et la violence basée sur le genre, les situations d'urgence humanitaire, le contexte de risque, la disponibilité d'autres fonds à l'échelon du pays et la capacité d'absorption, et l'importance relative de l'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida dans la réponse du pays et les capacités nationales.

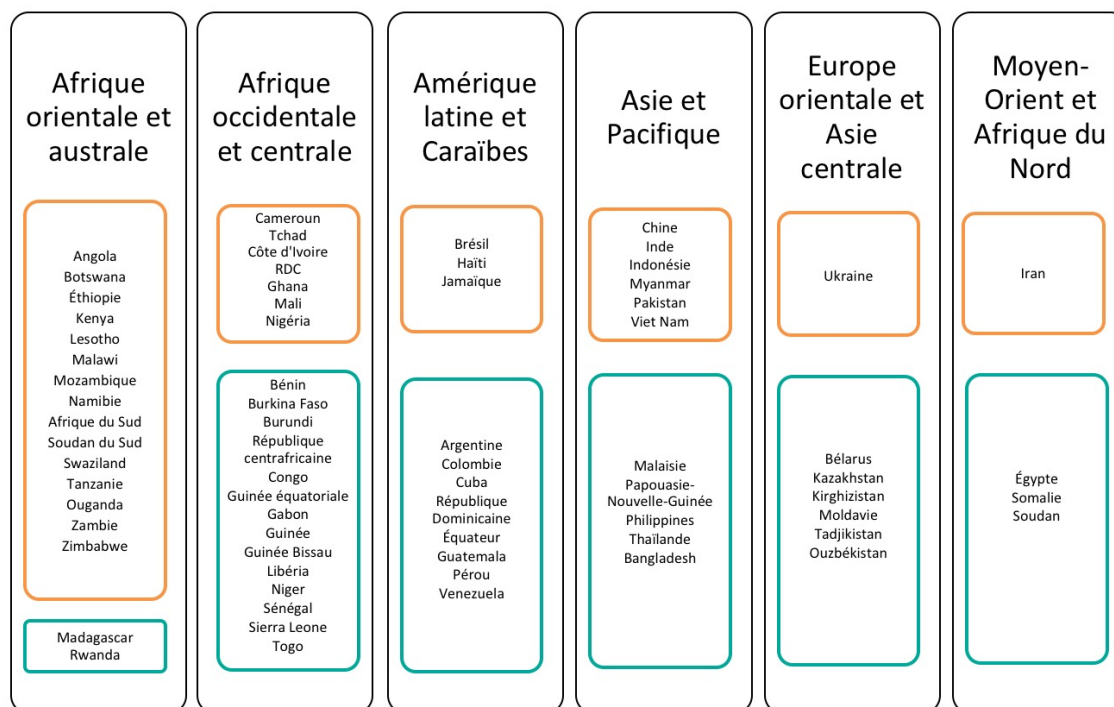
23. La Figure 2 montre l'allocation finale des enveloppes par région pour une année (mêmes montants en 2018 et 2019).

Figure 2 : Allocation finale des enveloppes de pays, par région, pour un an



24. Les pays qui recevront des financements sous forme d'enveloppes sont indiqués dans la Figure 3 : En 2018-2019, 33 pays de l'Initiative d'accélération et 38 autres pays prioritaires recevront des enveloppes.

Figure 3 : Pays qui recevront des financements sous forme d'enveloppes de pays, 2018-2019



25. Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida ont élaboré des propositions à l'appui de la réalisation des objectifs d'accélération propres aux pays ou régionaux identifiés dans le budget 2018-2019 de l'ONUSIDA.
26. Dans la plupart des pays, les propositions ont été élaborées en consultant des parties prenantes externes, dans le cadre d'exercices annuels de planification conjointe, au moyen d'un modèle normalisé. Les propositions définissent les réalisations, les interventions spécifiques et les budgets, en utilisant les catégories budgétaires harmonisées du Groupe des Nations Unies pour le développement. Afin de responsabiliser les parties prenantes, les réalisations, interventions et lignes budgétaires sont indiqués par Coparrainant. On utilise les indicateurs de l'UBRAF 2016-2021 pour évaluer la performance annuelle en termes de réalisation des produits de l'UBRAF. Ces indicateurs suivent les évolutions à l'échelon du pays auxquelles le Programme commun apporte sa contribution. Les données collectées en 2017 par rapport aux indicateurs sont assujetties à un processus rigoureux d'assurance qualité.
27. En outre, au sein d'un cadre de suivi et d'évaluation plus précis et transparent, les progrès dans l'accomplissement des réalisations propres à l'enveloppe de pays seront évalués chaque année. Les réalisations ont été définies en fonction des critères SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et limitées dans le temps). L'UBRAF et le budget 2018-2019 prévoient aussi des outils d'évaluation indépendante supplémentaires pour fournir une vision plus complète de ce qui a été réalisé ainsi qu'une triangulation des résultats. L'évaluation bénéficie d'un regain d'attention.

28. Dans la mesure où le processus d'allocation à l'échelon des pays et les examens régionaux étaient en cours au moment de la préparation du présent rapport, nous décrivons l'allocation des ressources par Coparrainant et par composante (comme le domaine de résultat stratégique et la réactivité à la problématique hommes-femmes, au moyen du marqueur de l'égalité des sexes) dans un rapport pour la 42^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme.
29. Comme les études de cas le montrent, des Plans communs de pays ont été élaborés avec la participation de parties prenantes externes, y compris la société civile. De plus, dans de nombreux cas, les Coparrainants vireront des fonds de leur enveloppe à des organisations de la société civile et à assise communautaire. Plusieurs pays signalent que la société civile est pleinement engagée et sera un partenaire clé dans la mise en œuvre des activités financées par les enveloppes. Le rôle de la société civile dans la mise en œuvre des activités financées par les enveloppes pays sera suivi (marqueur de la société civile) et intégré dans le rapport de pays.
30. Les données collectées grâce aux Evaluations des capacités des pays et aux Plans communs des Nations Unies serviront de base à une typologie de soutien différenciée dans tous les pays où le Programme commun intervient.
31. Les quatre études de cas suivantes illustrent les processus qui ont été suivis à l'échelon des pays et l'engagement en faveur des cibles de l'Initiative d'accélération. Ce sont de bons exemples de planification et de travail commun, y compris concernant l'élaboration des propositions pour les enveloppes de pays.

Nigéria

On estime que le Nigéria abrite 3,2 millions de personnes vivant avec le VIH et que cela représente plus de la moitié de l'ensemble des personnes séropositives au VIH d'Afrique de l'ouest et du centre, et environ 60 % des nouvelles infections dans cette région.

Conduite par le Directeur de bureau de pays de l'ONUSIDA, l'allocation des fonds de l'enveloppe a été décidée dans le cadre d'un processus consultatif basé sur les priorités et les objectifs des pays de l'Initiative d'accélération (tels que présentés dans le document du budget de l'UBRAF), les lacunes existantes et l'avantage comparatif de chaque Coparrainant tel qu'indiqué dans le Mécanisme de répartition des tâches du Programme commun. Tous les Coparrainants ont activement participé au processus. Les conclusions de l'Évaluation des capacités du pays concernant les ressources des Nations Unies ont aussi été prises en compte. L'enveloppe a fourni à l'ONU une opportunité pour exploiter ses capacités de façon aussi efficace que possible, en particulier pour renforcer la fourniture de modèles de soins décentralisés et différenciés au niveau des états. Plus du quart de l'allocation de l'enveloppe ira au renforcement des ressources humaines des Coparrainants.

Dans le cadre du processus de planification commune, l'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida a défini un cadre de résultats clair, priorisé les domaines de résultat stratégique conformément au Cadre de partenariat pour le développement durable 2018-2022 pour le Nigéria, approuvé des réalisations spécifiques pour 2019, assigné le rôle de chef de file à des organismes, et établi des groupes techniques communs des Nations Unies en fonction du domaine de travail.

Les membres de l'Équipe conjointe des Nations Unies indiquent que l'allocation de l'enveloppe au Nigéria aide déjà à catalyser la réponse au VIH du pays et que le soutien de l'ONU vient compléter celui d'autres partenaires (notamment le Fonds mondial de lutte contre

le sida, la tuberculose et le paludisme, et le Plan présidentiel américain d'aide d'urgence à la lutte contre le sida). La société civile sera un partenaire de mise en œuvre essentiel. Les fonds de l'enveloppe complètent des fonds hors budget de base de l'UBRAF mobilisés par les Coparrainants. Dans le cadre de son rôle plus large d'information stratégique, le Secrétariat de l'ONUSIDA soutiendra le suivi des réalisations approuvées, les évaluations de la performance et les rapports d'avancement.

Indonésie

En Indonésie, l'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida a examiné et validé les besoins d'assistance technique prioritaires pour les deux prochaines années, en travaillant avec le ministère de la Santé, les partenaires de développement et les réseaux de populations clés et de personnes vivant avec le VIH. Toutes les parties prenantes et tous les partenaires de programme ont reconnu que l'assistance technique devait contribuer à l'impact des programmes conformément aux objectifs nationaux d'accélération.

L'Équipe conjointe des Nations Unies a organisé des débats sur la priorisation et les choix d'allocation des fonds de l'enveloppe de pays, et obtenu un consensus sur les domaines stratégiques d'assistance technique dans lesquels l'ONU dispose d'un avantage comparatif ou dans lesquels d'autres partenaires n'apportent aucun appui.

Ces domaines incluent le renforcement des systèmes de données et l'analyse en cascade pour évaluer les lacunes, les orientations en matière de politiques, l'optimisation de la prévention de la transmission mère-enfant et les procédures de diagnostic précoce chez le nourrisson, et une assistance technique pour la recherche sur des programmes innovants (comme l'autotest sans supervision, le traitement préexposition et la sensibilisation virtuelle). Tous les domaines identifiés recèlent un potentiel considérable pour faire tomber les obstacles qui entravent actuellement la riposte au VIH de l'Indonésie. Par exemple, l'utilisation des réseaux sociaux pour atteindre les populations clés (comme les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, et les professionnelles du sexe) tirerait profit du recours quasi généralisé aux smartphones et aux applications mobiles qui prévaut en Indonésie (85 % de l'ensemble de la population possèdent un téléphone mobile et 43 % ont des smartphones).

Le regain d'attention accordé aux réalisations prioritaires répondant aux critères SMART et le suivi attentif des performances du modèle des enveloppes seront très utiles. Le Secrétariat de l'ONUSIDA continuera de fournir un soutien sous forme de coordination du travail commun, en veillant à ce que les réalisations soient suivies et alignées sur les priorités privilégiées par les pouvoirs publics, la société civile et d'autres partenaires de développement.

Swaziland

Au Swaziland, pays où la prévalence du VIH chez les adultes est la plus élevée au monde (27 % en 2016), les pouvoirs publics, la société civile, les communautés et les partenaires de développement s'efforcent de veiller à ce que les interventions aient l'impact le plus important possible.

Le Coordinateur résident, le Directeur du bureau pays de l'ONUSIDA et les responsables des Coparrainants ont approuvé les cibles prioritaires tirées du Plan stratégique national de lutte contre le VIH du pays. Sur la base de ces cibles, l'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida a conduit un processus consultatif pour réaliser une évaluation des capacités du pays et

réallouer les ressources humaines et financières de sorte à privilégier l'appui là où l'on en a le plus besoin.

L'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida a identifié des obstacles à la mise en œuvre, comme la nécessité de mieux coordonner les efforts pour améliorer la prévention du VIH parmi les adolescentes et les jeunes femmes, et l'insuffisance des capacités de suivi de la mise en œuvre des directives sur le traitement du VIH dans un contexte marqué par un taux de rotation du personnel élevé. L'actualisation du Plan commun a offert l'occasion d'adopter une approche plus cohérente des activités d'accélération, en priorisant les domaines où les Nations Unies apportent une valeur ajoutée substantielle, y compris l'assistance technique et la collecte/l'utilisation de données concrètes pour la programmation.

Le nouveau modèle d'enveloppe a permis de financer des interventions ciblées catalytiques au sein du Plan commun, en synergie avec des partenaires clés, notamment la société civile. Les actions incluent un déploiement à grande échelle des programmes d'éducation sexuelle complète pour atteindre les jeunes scolarisés et déscolarisés, l'intégration de la santé sexuelle et reproductive et des droits liés à la protection sociale des adolescentes et des jeunes femmes dans le cadre de la réponse au VIH, le déploiement de l'approche « test and start » pour atteindre un plus grand nombre d'enfants, d'adolescents, de jeunes et de populations clés, ainsi que le renforcement des capacités des travailleurs de santé et les conseils sur site afin d'aider à la gestion des résultats d'évaluation de la charge virale. L'analyse préliminaire montre qu'environ 70 % des allocations de fonds contribueront de façon significative à promouvoir l'égalité des sexes et/ou à l'autonomisation des femmes et des filles.

Équateur

L'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida d'Équateur met en œuvre son troisième Plan commun de soutien de la réponse nationale au VIH (2015-2018) des Nations Unies. Celui-ci s'appuie sur le Mécanisme de répartition des tâches de l'ONUSIDA et associe les contributions des agences résidentes et non résidentes de l'ONU. Les excellentes relations avec les autorités nationales et les autres parties prenantes ont permis d'aligner les priorités nationales sur les engagements de la stratégie d'accélération et de l'Agenda 2030.

Sur la base de l'analyse du faible poids de l'épidémie de VIH en Équateur, du contexte social et des lacunes de la riposte nationale actuelle, ainsi que des priorités fixées par le ministère de la Santé et d'autres parties prenantes clés, l'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida a identifié des domaines dans lesquels l'ONU peut avoir l'impact le plus important.

Une série de discussions et de réunions techniques a débouché sur un accord concernant les priorités suivantes pour l'enveloppe 2018-2019 : s'attaquer aux obstacles techniques et politiques aux services de santé destinés aux enfants exposés au VIH, renforcer les capacités dans les domaines de la prévention combinée du VIH et de l'élimination de la transmission mère-enfant du virus, et fournir un appui technique aux organisations communautaires et à la société civile afin de mobiliser des ressources et de fournir des services de prise en charge du VIH fondés sur le concret et respectueux des droits.

Les Coparrainants disposant d'un avantage comparatif dans ces domaines ont été identifiés et des fonds ont été alloués et reliés à des réalisations mesurables dans les pays. Des définitions claires de la responsabilité, du processus consultatif et de l'allocation stratégique et basée sur les résultats des fonds de l'enveloppe devraient aider à accélérer les progrès en direction des cibles nationales d'accélération.

32. Les Équipes conjointes régionales des Nations Unies sur le sida ont examiné et approuvé les propositions d'enveloppes pays au moment de la préparation et de la finalisation du présent rapport (mi-novembre 2017). Le Comité des organismes coparrainants a été informé sur le processus d'enveloppe de pays lors de sa réunion de novembre 2017.
33. Des lettres d'accord par Coparrainant au niveau mondial devraient être signées d'ici à la fin décembre 2017. Une poursuite du financement en 2019 sera liée à l'établissement en temps voulu de rapports d'avancement de qualité par rapport aux budgets et aux réalisations.
34. Le Conseil de Coordination du Programme recevra des actualisations annuelles sur la mise en œuvre et les réalisations par rapport aux grandes étapes et aux réalisations approuvées via le Rapport de suivi de la performance établi à son intention, dont les données sont collectées par le Système de suivi du Programme commun.

Enseignements tirés des Evaluations des capacités des pays, des Plans communs des Nations Unies sur le sida et du processus des enveloppes pays

35. Plusieurs Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida ont indiqué que les priorités d'accélération régionales et nationales figurant dans le budget 2018-2019 de l'ONUSIDA avaient été essentielles pour une planification conjointe et une priorisation stratégique des allocations des enveloppes. La brièveté du délai de réalisation des Evaluations des capacités des pays, d'actualisation des Plans communs des Nations Unies sur le sida et d'élaboration des propositions d'enveloppes a été un vrai défi pour certains pays. Cependant, le travail commun a aussi redynamisé l'ONUSIDA et les Équipes conjointes dans les pays par le biais de ce que l'on a décrit comme un bon exercice de collaboration. Le recours à une approche intégrée a fourni une cohérence globale et permis d'améliorer le système de suivi.
36. Une approche flexible et ouverte a été conservée tout le long du processus. À mesure que celui-ci se déroulait, certains ajustements ont été apportés aux orientations pour les pays, en fonction des retours d'informations reçus des parties prenantes. Le processus a fourni d'importants avantages. Il a par exemple permis de s'assurer que toutes les réalisations prévues au titre des allocations des enveloppes étaient liées à des réalisations telles que définies dans le Plan commun et alignées sur les cibles d'accélération nationales. L'un des autres avantages a été l'opportunité d'utiliser ce processus comme base générale pour définir et fournir un appui technique, et pour mobiliser des ressources supplémentaires dans l'ensemble du Programme commun.
37. Lors de la finalisation des Plans communs, il a été demandé que des réalisations conformes aux critères SMART soient utilisées pour évaluer les progrès en 2018 et 2019. Pour de nombreuses Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida, définir des réalisations au bon niveau a été un processus difficile qui a requis un examen attentif au niveau régional. Cela a été particulièrement vrai pour les domaines de travail auxquels participent de nombreuses parties prenantes dans la mesure où l'attribution peut alors devenir problématique. Il est donc admis que les améliorations de la cohésion globale, de la qualité et du ciblage des Plans communs seront un processus continu. L'introduction d'un marqueur de l'égalité des sexes, par réalisation, a été saluée car elle permet de prendre systématiquement en compte les questions sexospécifiques et des informations financières tenant compte de la dimension de genre.
38. Les Équipes conjointes régionales ont indiqué que le processus intégré faisait déjà une différence pour les partenariats. Il sera important de collecter et de partager d'autres enseignements à mesure que le processus évoluera. Le processus, les outils et les

enseignements servent déjà aux discussions en cours sur la réforme des Nations Unies, offrant une source abondante de matériels et d'apprentissages pour éclairer une planification commune axée sur les résultats et renforçant la valeur apportée par l'ONU dans les pays.

IV. PLAN STRATÉGIQUE DE MOBILISATION DES RESSOURCES 2018-2021 DE L'ONUSIDA

39. Le Plan stratégique de mobilisation des ressources 2018-2021 de l'ONUSIDA est présenté au Conseil de Coordination du Programme dans le document UNAIDS/PCB (41)/17.21.
40. Quatre réalisations du Plan d'action répondent à la recommandation du Panel stratégique mondial d'allouer des fonds là où l'on en a le plus besoin par le biais d'une mobilisation et d'une allocation dynamiques des ressources.
41. Le Plan d'action requiert des interventions communes renforcées de mobilisation de ressources. Dans ce contexte, lors de sa 40^{ème} réunion, le Conseil de Coordination du Programme a demandé au Directeur exécutif et au Comité des organismes coparrainants de le tenir informé des évolutions de la mobilisation des ressources lors de sa 41^{ème} réunion en présentant un plan commun complet de mobilisation de ressources pour financer pleinement l'UBRAF. Ce plan est le premier du genre et regroupe de façon coordonnée les mesures de renforcement des activités de mobilisation de ressources dans l'ensemble du Programme commun.
42. Le réalignement récent du Secrétariat s'est traduit par un renforcement des liaisons programmatiques pour plaider pour les financements et soutenir la mobilisation de fonds, tout en regroupant un certain nombre de domaines de travail dispersés au sein d'un même département. En outre, il répond aux demandes croissantes des donateurs de passer de relations classiques donateur-bénéficiaire à des partenariats.
43. Le Plan stratégique de mobilisation des ressources 2018-2021 du Programme commun de l'ONUSIDA a été élaboré dans le cadre d'un effort conjoint du Secrétariat et des Coparrainants. Au début septembre 2017, la réunion des Coordinateurs mondiaux de l'ONUSIDA a offert une occasion majeure pour discuter des principaux éléments d'une mobilisation commune des ressources en tant que Programme commun. La discussion et le travail de groupe qui ont suivi ont aidé à définir les grandes lignes du plan de mobilisation des ressources.
44. Les Coparrainants ont participé à chaque étape de l'élaboration du plan, sous le leadership et la coordination du Secrétariat. Les acteurs du Programme commun ont travaillé de concert pour étudier le potentiel de différents flux de financement et affiner les messages du plan.
45. Parallèlement, le Secrétariat a entrepris une analyse complète de l'évolution et du paysage de financement de la lutte contre le sida, y compris les possibilités d'élargir des sources de financement existantes et d'en identifier de nouvelles, ainsi que les opportunités stratégiques qui permettraient à l'ONUSIDA d'être plus efficace dans ses activités de mobilisation de ressources. Cela a couvert l'élaboration et l'actualisation de feuilles de routes pour les donateurs avec des messages ciblés visant à mettre en évidence la valeur ajoutée de l'ONUSIDA.
46. Un groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme composé de représentants de différents groupes constitutifs du Conseil a été établi pour aider à

élaborer le plan. Ce groupe a joué un rôle central dans l'ensemble du processus. Il s'est réuni trois fois pour examiner les grandes lignes et le contenu du plan, et au-delà des réunions formelles, différents représentants ont aussi participé à des examens à distance. Les débats et commentaires approfondis du groupe ont permis de faire en sorte que le plan intègre différents points de vue et définisse une voie claire dans la perspective d'accroître les financements destinés à l'UBRAF.

47. Le plan est axé sur des domaines spécifiques d'affinement et de réforme qui peuvent permettre de financer pleinement l'UBRAF. Il a aussi pour objectif de mobiliser annuellement US\$ 242 millions de financements de base pour la période 2018-2021 et inclut trois grands piliers sous-tendus par un renforcement de la mobilisation des ressources par le Programme commun :
 1. Soutenir, renforcer et mobiliser les financements des gouvernements et donateurs,
 2. Élargir les financements du secteur privé (fondations, entreprises et dons individuels), et
 3. Exploiter d'autres partenariats et financements innovants.
48. Dans le cadre des activités du plan de mobilisation des ressources et d'autres outils et mécanismes, l'ONUSIDA élaborera un Registre d'investissement qui décrira les domaines où des opportunités se présentent pour des investissements et des partenariats, y compris en décrivant l'impact que ces investissements pourraient avoir sur les progrès en direction des ODD. Le Registre d'investissement sera un outil dynamique et inclura des opportunités d'investissement au niveau mondial, régional et national. Il sera aussi présenté suivant des thèmes ayant un intérêt particulier pour des donateurs spécifiques.
49. Pour l'avenir et outre l'obtention des fonds nécessaires pour promouvoir un déploiement à grande échelle du traitement, une mobilisation appropriée de ressources pour la prévention du VIH sera aussi essentielle pour garantir une riposte efficace. Bien que l'initiative 90–90–90 ait fourni un élan pour améliorer le diagnostic et le traitement, la Coalition mondiale pour la prévention nouvellement constituée doit encore concentrer de façon appropriée ses efforts sur les ressources destinées à la prévention. La fin du sida en tant que menace de santé publique à l'horizon 2030 impose un ciblage plus massif et une volonté politique axée sur des programmes de prévention combinée éclairés par le concret et respectueux des droits, en particulier pour les populations clés.
50. Les Présidents du Conseil de Coordination du Programme et du Conseil du Fonds mondial se réuniront pour discuter d'un renforcement de la collaboration entre le Programme commun et le Fonds mondial, ainsi que d'une meilleure collaboration entre les deux conseils. Les sujets de discussion porteront notamment sur les activités conjointes pour financer pleinement une riposte mondiale au VIH. La conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial de 2019 constituera une étape majeure à cet égard. Cette conférence se tiendra à une période où les opérations de reconstitution de ressources sont nombreuses, le GAVI et le Mécanisme de financement mondial ayant notamment prévu de telles opérations au même moment.
51. Les Présidents discuteront aussi de questions relatives au financement du Programme commun de l'ONUSIDA. Le paysage du financement a évolué de façon spectaculaire depuis 2002, date de la création du Fonds mondial. Ce dernier a été conçu comme un mécanisme de financement s'appuyant sur des partenaires techniques pour fournir des informations stratégiques et un soutien technique pour les subventions. L'augmentation des financements canalisés via le Fonds mondial a été rapide, ce qui a facilité d'importants progrès. Cependant, les financements alloués aux nombreux partenaires techniques, y compris plusieurs au sein du Programme commun, n'ont pas augmenté au

même rythme que l'accroissement de la demande d'assistance technique nécessaire pour utiliser efficacement les financements.

52. En 2005, par exemple, le Fonds mondial a décaissé environ US\$ 457 millions pour ses subventions VIH. Le Programme commun a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de ces subventions, en travaillant avec un budget de base annuel de l'UBRAF d'US\$ 133 millions. En 2016, le Fonds mondial a décaissé US\$ 1,5 milliard via ses subventions VIH. Le Programme commun a soutenu la conception et la mise en œuvre de ces subventions, en travaillant avec US\$ 180 millions mobilisés sur le budget de base de l'UBRAF. Certains Coparrainants ont aussi mobilisé des ressources hors budget de base considérables pour soutenir les subventions du Fonds mondial.
53. La nécessité d'avoir des partenaires techniques solides et bien financés est essentielle au fonctionnement efficace et à la pérennité du modèle du Fonds mondial. La réunion entre les Présidents du Conseil de Coordination du Programme et du Conseil du Fonds mondial aidera à répondre au besoin des conseils respectifs d'examiner le partenariat dans son ensemble et le paysage du financement. Le cas échéant, il permettra aussi de proposer une amélioration de la cohérence des politiques et des financements entre le Fonds mondial et le Programme commun. Le Secrétariat de l'ONUSIDA et le Secrétariat du Fonds mondial discutent également d'un protocole d'accord en consultation avec les Coparrainants. L'examen externe indépendant du partenariat entre le Fonds mondial et le Secrétariat de l'ONUSIDA aidera à définir les domaines de collaboration clés.

V. AMÉLIORER LES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE

54. Six réalisations du Plan d'action répondent à la demande du Panel stratégique mondial de renforcer la responsabilité et les résultats au profit des personnes ainsi que la gouvernance de l'ONUSIDA.
55. Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la réforme de l'ONU souligne les inconvénients de rattachements hiérarchiques multiples matérialisés dans les Conseils des différentes organisations et de l'absence de liens entre eux : « Les rapports entité par entité aux organes directeurs respectifs restent cependant la norme. Les principaux organes ont une capacité limitée à tenir les entités individuelles pour responsables s'agissant de la mise en œuvre de mandats couvrant l'ensemble du système » (article 106).
56. Le Conseil de Coordination du Programme est composé de 11 agences des Nations Unies ainsi que d'États Membres et d'une délégation des ONG. Le modèle opérationnel révisé de l'ONUSIDA vise à améliorer de façon significative la participation et les discussions interconseils, et à améliorer le suivi de la cohérence des Conseils des Coparrainants. Le Secrétariat de l'ONUSIDA est invité à participer aux discussions pertinentes des Conseils des Coparrainants.
57. À la suite de la 40^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, le Directeur exécutif adjoint de l'ONUSIDA a participé à une discussion du Conseil d'administration commun du PNUD/de l'UNFPA sur les activités des deux organismes en rapport avec le VIH et le suivi des décisions du Conseil de Coordination du Programme. Le PNUD et l'UNFPA ont travaillé avec le Secrétariat pour veiller à ce que les États Membres siégeant au Conseil de Coordination du Programme et au Conseil d'administration commun du PNUD/de l'UNFPA soient sensibilisés et soutenus. Cette approche promeut la cohérence des positions et des contributions au niveau des Conseils exécutifs des Coparrainants et du Conseil de Coordination du Programme. Dans le même esprit, le Directeur exécutif adjoint de l'ONUSIDA a exprimé son soutien à la *Stratégie mondiale*

du secteur de la santé contre le VIH de l'OMS lors de la 69^{ème} Assemblée mondiale de la Santé.

58. Ces efforts sont alignés sur la vision du Secrétaire général « de fusionner progressivement les conseils directeurs des fonds et programmes basés à New York, en s'appuyant sur la pratique actuelle des réunions conjointes des Conseils. [...] La fusion permettrait de mettre l'accent sur la gouvernance horizontale du système, avec des orientations stratégiques et une surveillance renforcées des États Membres, et de privilégier une stratégie, une planification et des résultats communs afin que chacun accomplisse mieux sa mission » (article 107 (b)).
59. Le rapport du Secrétaire général indique également : « qu'il est peu probable que, dans sa forme actuelle, l'architecture de la gouvernance du système de développement fournisse le niveau de surveillance requis pour garantir un soutien plus homogène du système de développement pour la mise en œuvre du Agenda 2030. Non seulement la gouvernance est fragmentée entre des organes directeurs individuels, avec une interaction limitée entre ces organes et avec le Conseil économique et social, mais elle est aussi de plus en plus contestée par la part croissante des ressources hors budget de base allouées à la myriade de projets à petite échelle, lesquels sont négociés en dehors du champ d'activité des organes directeurs » (article 103).
60. Via son Plan d'action, l'ONUSIDA a accompli des progrès remarquables pour remédier à de tels problèmes. En s'appuyant sur le rapport du Directeur exécutif à l'intention du Conseil de Coordination du Programme, qui décrit en détail des questions prioritaires et les résultats des discussions du COC, le Directeur exécutif prépare actuellement et transmet au Secrétaire général un rapport sur les conclusions du Comité des organismes coparrainants. Ce rapport sert de contribution à la réforme de l'ONU et s'aligne sur les orientations de l'Examen quadriennal complet. En outre, dans le cadre d'un point de l'ordre du jour récurrent, le Comité se lance systématiquement dans des discussions stratégiques approfondies des domaines de résultat de la Stratégie de l'ONUSIDA, sous l'impulsion du Responsable de l'organisme coparrainant organisateur. Les Responsables d'organismes doivent rendre compte de ces discussions stratégiques à leur Conseil respectif. Enfin, pour créer un environnement propice à la responsabilité, le Directeur exécutif de l'ONUSIDA coprécide les réunions du Comité et gère conjointement les programmes du Comité avec le Coparrainant coprésident.
61. Le rapport du Secrétaire général souligne régulièrement la nécessité de nouer et d'entretenir des relations plus solides avec les Conseils des organismes et le Conseil économique et social : « D'autres entités, y compris des organismes spécialisés, pourraient conserver leur organe individuel, mais avec des liens plus solides avec le Conseil économique et social » (article 107 (b)). À cet égard, l'ONUSIDA a déjà ouvert la voie avec sa pratique qui consiste à établir un rapport à l'intention du Conseil économique et social tous les deux ans. En s'appuyant sur cette pratique et dans le but de favoriser davantage de cohérence, l'ONUSIDA a renforcé son suivi des décisions des politiques sur le VIH prises par le Conseil de Coordination du Programme et communiquées pour être discutées sur le fond dans les Conseils des Coparrainants. Les conclusions de ces discussions sont remontées au Conseil économique et social.
62. Lors de la réunion de novembre 2017 du Comité des organismes coparrainants, la prévention du VIH et, en particulier, la Coalition mondiale pour la prévention ont été au centre de la discussion thématique. Les Directeurs exécutifs de l'ONUSIDA et de l'UNFPA, deux coorganisateur de la Coalition, ont ouvert le débat. L'accent a été massivement mis sur la contribution des travaux de développement plus larges des Coparrainants à la prévention du VIH et sur la mise en œuvre consécutive de la feuille de route de la Coalition pour la prévention. Il est nécessaire d'identifier des stratégies

pour veiller à maintenir un accent soutenu, plus marqué et mieux orienté sur la prévention du VIH durant la période du Agenda 2030.

63. Durant la réunion du Comité des organismes coparrainants, les Responsables d'organismes ont discuté du nouveau modèle d'allocation des ressources qu'ils ont soutenu, ainsi que des progrès au niveau des enveloppes pays et de la mobilisation conjointe de ressources.
64. À de nombreux égards, le Comité des organismes coparrainants est un forum unique du système des Nations Unies. Deux fois par an, il réunit les Responsables exécutifs de 12 organisations du système des Nations Unies pour un débat stratégique sur leurs contributions et leur leadership dans la riposte au VIH du système des Nations Unies. Il veille à ce que la lutte contre le VIH reste prioritaire au plus haut niveau dans les organisations Coparrainantes et permet une approche conjointe des questions les plus stratégiques de la riposte au VIH. Conformément aux recommandations du Panel mondial stratégique, le Directeur exécutif de l'ONUSIDA présentera désormais les conclusions du Comité au Secrétaire général.
65. Le Secrétaire général transmet au Conseil économique et social un rapport du Directeur exécutif de l'ONUSIDA sur les activités du Programme commun tous les deux ans. La présentation du rapport en juillet 2017 et le Conseil d'administration commun du PNUD/de l'UNFPA ont également offert des occasions pour attirer l'attention des États Membres sur le nouveau modèle d'allocation et ses conséquences pour les travaux de lutte contre le VIH des Coparrainants et leurs besoins en termes de mobilisation de ressources.
66. Des discussions ont lieu à Genève avec des représentants des États Membres qui participent au Conseil de Coordination du Programme pour attirer leur attention sur le calendrier des réunions des Conseils des Coparrainants à New York, Paris, Rome, Vienne et Washington. Cela leur permet de s'engager auprès des contreparties représentant leur pays respectif lors de ces réunions. Le site Internet de l'ONUSIDA fournit des liens vers les documents, discussions et décisions concernés des Conseils des Coparrainants.
67. Le Bureau du Conseil de Coordination du Programme prépare l'ordre du jour de l'ensemble des réunions du Conseil. Durant leurs délibérations en septembre, les membres du Bureau ont décidé que l'ordre du jour de la 41^{ème} réunion était particulièrement complet et qu'une discussion sur « Les progrès de la riposte au sida » aurait lieu en 2018. Il a été noté que le Directeur exécutif couvrirait les principaux développements de la riposte au VIH dans son rapport à l'intention du Conseil de Coordination du Programme. Cependant, il a aussi été indiqué qu'il serait important à l'avenir que la réunion du Conseil de Coordination du Programme comporte un point de l'ordre du jour dédié aux progrès de la lutte contre le VIH, basé sur les rapports mondiaux de l'ONUSIDA.

VI. RECOMMANDATIONS

Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

68. *Prendre note* du rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action du Programme commun de l'ONUSIDA et du Plan stratégique de mobilisation des ressources 2018-2021 de l'ONUSIDA, et *attendre* une nouvelle mise à jour lors de la 42^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, conformément à la décision 5.3 de la 40^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme.

69. *Encourager* les États Membres et autres parties prenantes à verser leurs contributions afin de financer totalement le budget de base de l'UBRAF, conformément aux décisions 6.5 et 6.6 de la 40^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, ainsi que leurs contributions supplémentaires conformément au Plan stratégique de mobilisation des ressources du Programme commun de l'ONUSIDA.

[Fin du document]